

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la
Meurthe-et-Moselle

Arrondissement de
Nancy

Commune de
**FLAVIGNY-SUR-
MOSELLE**

DELIBERATION

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-quatre, le dix avril à dix-huit heures, les Membres du Centre communal d'action sociale se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 03/04/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie de FLAVIGNY sur MOSELLE 4, Place Michel Gardeux 54630 - FLAVIGNY SUR MOSELLE.

Nombre de membres dont le
conseil doit être composé : **11**

Nombre de conseillers en
exercice : **11**

Date de convocation :
3 avril 2024

Présidence : Marcel TEDESCO, Président du CCAS.

Etaient présents :

CARDOT Marie-Claude, DOLDI Pierre, GERDOLLE Martine,
GILLOT Françoise, MEYER Christine, SIMONIN Frédérique,
TEDESCO Marcel

Mandat de procuration : GREINER Cathy à MEYER Christine

Absents : DEBONNET Michèle, GIRAUD Anthony, THIEMONGE Nicolas

Secrétaire de séance : Madame CARDOT Marie-Claude

Membres présents.....7
Absents ayant donné mandat de procuration.....1
Absents.....3
Votants.....8

Délibération 09 2024 : Subvention au "Secours populaire"

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
7	1	8	0	0	0

Le président du CCAS informe l'assemblée de la demande de subvention faite par le Comité de Neuves-Maisons du "Secours populaire". Celle-ci leur permettra d'assurer leurs activités humanitaires auprès des familles.

L'association accompagne 98 familles, soit 300 personnes en ce début d'année, dont plusieurs familles résidant sur Flavigny-sur-Moselle. Elle fait face aux difficultés liées à l'inflation et à la baisse des collectes et produits donnés par l'Europe. En parallèle de la distribution alimentaire, elle a à cœur de préserver

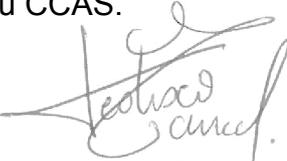
une politique d'éducation populaire, notamment en permettant aux enfants de bénéficier d'entrées à la piscine et de licences sportives.

Après avoir étudié le bilan comptable 2023 envoyé par l'association, le Président propose :

- de verser au Comité de Neuves-Maisons du "Secours populaire" une aide de 100 € pour l'année 2024

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Marcel TEDESCO,
Président du CCAS.



Marcel TEDESCO

MARCEL TEDESCO
2024.04.11 16:08:11 +0200
Ref:6325059-9461552-1-D
Signature numérique
le Chef de service